



🎯 Besoin d'un coup de pouce en cas de coup dur ?

SOS Un fonds de secours est désormais permanent chez Cora pour venir en aide aux salariés en difficulté financière passagère.



💡 Qui peut en bénéficier ?

👉 Tous les salariés de Cora, sans condition d'ancienneté, de statut ou de poste, dans tous les établissements en France.

📌 Dans quels cas ?

Ce fonds est destiné aux salariés confrontés à une situation financière exceptionnelle et urgente (ex : séparation, accident, charges imprévues, décès, etc.).

📄 Comment faire la demande ?

Vous pouvez faire une demande directement ou être proposé par un collègue.

Un dossier doit être rempli avec les pièces justificatives de la situation. La demande est étudiée de façon confidentielle par une commission dédiée.

👉 Le secours peut être accordé en fonction de la gravité de la situation, après analyse complète du dossier.

📣 Ce dispositif a été obtenu grâce à la mobilisation de la CFTC lors des négociations !

💙 La CFTC agit concrètement pour le pouvoir d'achat et le bien-être des salariés.

📧 Besoin d'infos ou envie de déposer un dossier ?



➔ Adressez-vous à vos représentants CFTC ou contactez votre CSE.
Cora solidaire, c'est possible. Parlons-en !